



Dès le 15 avril

CAMPAGNE 2024

LUTTE COLLECTIVE FRELOON ASIATIQUE

Pour toute suspicion, contacter le groupement de
défense sanitaire de l'Eure :

02 77 64 54 27
www.frelonasiatique27.fr

Prise en charge de l'intervention
30% par le département de l'Eure (max. 30€)
70% par la CC Lieuvain pays d'Auge

Sous réserve de fonds publics



Communauté
de communes
— Lieuvain —
Pays d'Auge



PIEGER LE FRELON ASIATIQUE, QUAND - COMMENT - OU ?



Quand procéder au piégeage ?

De début avril à fin mai, c'est le moment idéal pour poser les pièges.

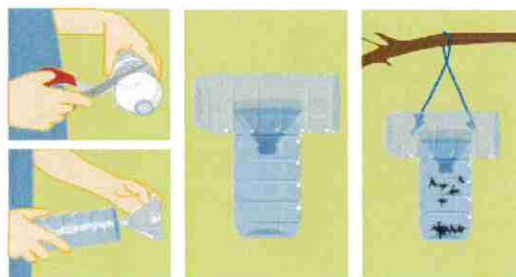
En effet, au printemps, la **reine fondatrice fécondée à l'automne émerge pour construire un nid primaire** (<10 cm) dans lequel elle va pondre. Elle va chercher un lieu abrité (auvent, cabanon, abri de jardin, porche de maison, ...)

Comment fabriquer un piège ?

Il existe différents types de pièges qui peuvent être achetés dans le commerce. Il est également possible de les fabriquer soi-même. Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être **le plus sélectif possible**.

Pour **éviter de tuer les abeilles, mouches ou autres papillons**, je vous conseille de percer la bouteille de trous de sortie ou interstices de 5 à 6 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir afin de permettre aux autres espèces de pouvoir s'échapper. Il est conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons ...

Découper le goulot de la première bouteille à environ 1/3 du goulot. Cette bouteille est le corps du piège. Découper le goulot et le fond de la deuxième bouteille de manière à obtenir un tube. Cette bouteille servira de chapeau de protection contre la pluie. Positionner la bouteille "piège" sur le côté de la bouteille "chapeau", et reporter au feutre le diamètre. Le découper avec des ciseaux pour pouvoir insérer la première bouteille. Positionner les graviers au fond de la bouteille "piège" pour la lester. Insérer le goulot retourné dans la partie basse et solidariser l'ensemble avec du ruban adhésif. Percer ensuite les trous de 6 mm de diamètre à plusieurs endroits.



Choisir son attractif : Au printemps, le frelon asiatique va rechercher une nourriture sucrée. vous pouvez utiliser de l'appât du commerce ou préparer un mélange maison (1/3 bière – 1/3 vin blanc – 1/3 sirop de fruit rouge).

L'alcool va permettre de limiter le piégeage des abeilles. L'alcool se dégrade, il est conseillé de renouveler l'attractif tous les 8-10 jours maximum.

Ne pas laver le piège ! Quand un frelon est piégé, il libère des phéromones qui vont attirer d'autres frelons. Il est même conseillé de laisser des frelons morts, le plus difficile étant de piéger le premier frelon !

Où placer les pièges ?

De préférence à proximité des composteurs ménagers, des arbres et arbustes à fleurs, du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur, à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois...).

Je vous recommande de placer le piège à une hauteur comprise entre 0,50 m et 1,50 m avec une exposition au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi.

A savoir ?

- Le frelon asiatique ne recolonise jamais les anciens nids.
- La vieille reine, les ouvrières et les mâles meurent pendant l'hiver.
- Un nid qui n'est pas détruit avant l'hiver, c'est entre 3 et 5 nids reconduits au printemps suivant.

En présence d'un nid, faire appel à un professionnel

La découverte d'un nid proche de son habitation peut parfois amener les personnes à tenter seule de s'en débarrasser, il est déconseillé de détruire un nid soi-même, les reines fondatrices sont agressives. De plus pour que la destruction soit efficace, il faut s'assurer que la reine soit à l'intérieur au moment de celle-ci sinon l'opération est inutile, elle reconstruira un autre nid primaire.

Des aides au niveau du département, des communautés de communes et des mairies sont allouées pour la destruction des nids de frelons asiatiques par des professionnels agréés.

Pour cela prendre contact avec votre mairie ou via le Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (G.D.S 27). Il vous donne accès à une liste de personnels agréés conventionnés pouvant intervenir sur votre commune.